

# **COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL d u 5 J U I N 2 0 1 4 à 2 1 h 0 0**

## **I – Désignation d'un secrétaire de séance**

Rapporteur E. AUBERT

Madame Cécile MALBEC est désignée à l'unanimité

## **II - Approbation du procès-verbal précédent**

Rapporteur E. AUBERT

Monsieur D'ANNOVILLE : Le compte rendu ne mentionne pas nos interventions. Nous vous demandons de rajouter au point IX les éléments suivants :

« Monsieur D' ANNOVILLE a demandé de réduire les indemnités des élus de 50 % pour soulager les finances en ces temps de crise.

Madame BONNAIN a demandé à ce que les binômes, les conseillers municipaux de la majorité soient indemnisés tout en restant dans l'enveloppe prédéfinie, pour le travail qu'ils allaient fournir.

Il est demandé également de différer cette délibération pour réfléchir à la proposition puisque le code donne 3 mois après l'installation du conseil pour décider du montant des indemnités.

Le maire ne le souhaite pas. La délibération est donc proposée au vote telle quelle. »

Monsieur ABOUT demande à ce que soit inscrit au compte rendu la question qu'il a posé sur la complémentaire CAREL : « Monsieur ABOUT demande si les élus sortants ont demandé à bénéficier de la complémentaire CAREL ».

Modifications apportées.

Approuvé à l'unanimité.

**Suspension de séance de 21h12 à 21h17 pour signature du registre**

## **III – Compte-rendu de décisions**

Rapporteur E. AUBERT

Décision n°2014/13 – Convention avec la Société ELEMENT CINQ pour réaliser un complément d'étude faune-flore et zone humide sur le Foyer Sully pour un montant total de 7 044 € T.T.C.

Monsieur D'ANNOVILLE : Lors du Conseil du 17/04/2014, nous avons demandé que nous soient fournis pour chaque compte rendu de décision le détail du contenu de celle-ci : la durée du contrat / le montant HT / la périodicité du montant annoncé / le signataire de la décision et la date de signature / l'adresse de la société / la définition pour ce contrat, etc...

Cela n'est pas effectif. La demande est donc réitérée.

Madame AUBERT : Le montant en TTC est indiqué, il est donc facile d'en déduire le montant HT.

Le signataire des décisions est toujours le Maire. Concernant le dossier auquel se rapportent les décisions, ils sont tenus à disposition de tous les membres du conseil et sont consultables sur simple demande.

## **IV – Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts**

Rapporteur E. AUBERT

La composition de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) obéit aux dispositions de l'article 1650-1 du C.G.I. (Code Général des Impôts) à savoir :

- Le Maire ou l'Adjoint délégué, Président,
- Huit commissaires (pour les communs de + de 2 000 habitants).

Les 8 commissaires ainsi que 8 suppléants, sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux, à partir d'une liste de contribuables, dressée en nombre double, par le Conseil Municipal. Ils doivent remplir les conditions de nationalité, d'âge et de domiciliation édictées par l'article 1650-1 du C.G.I et respecter la répartition équitable des catégories d'imposition à chacune des taxes directes locales.

**La liste proposée est la suivante :**

	Titulaires	Suppléants
1	<b>Daniel DOUX</b>	<b>Véronique DEZ</b>
2	<b>Bernard CLAISSE</b>	<b>Michel ROMAIN</b>
3	<b>Annick FEMENIA</b>	<b>Valérie LEMAITRE</b>
4	<b>Jean-Michel MICHENAUD</b>	<b>Catherine BELIN</b>
5	<b>Alain REMINIAC</b>	<b>Philippe GRUIN</b>
6	<b>Thierry MARNET</b>	<b>Corinne DEMUYT</b>
7	<b>Jean-Pierre DERAÏN</b>	<b>Jean-Luc ANTROPE</b>
8	<b>Véronique BARON</b>	<b>François DOUCHET</b>
9	<b>Jacqueline BATT</b>	<b>Paule GAILLARD</b>
10	<b>Maryvonne LASNE</b>	<b>Daniel JOUANNEAU</b>
11	<b>Michel JEANNOT</b>	<b>Philippe BOISSIERE</b>
12	<b>Jean-Serge ABRAMOWITZ</b>	<b>François BOZEC</b>
13	<b>Yvon BILLIOU</b>	<b>Aline BRETON</b>
14	<b>Jean SAINT-PE</b>	<b>Julien DESVIGNES</b>
15	<b>Régis BODIGUEL</b>	<b>Didier CONTANT</b>
16	<b>Jacques CARESMEL</b>	<b>Tony JANOWSKY</b>

Adopté à l'unanimité

## **V – Désignation des représentants au S.I.R.Y.A.E (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau)**

Rapporteur E. AUBERT

Suite à l'adhésion de la commune au SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, il y a lieu de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune au sein de ce Syndicat.

Le Conseil Municipal désigne à l'**unanimité** :

- Catherine LAPLAGNE - déléguée titulaire
- Bernard CLAISSE - délégué suppléant

## **VI – Désignation des délégués de la commune au sein des commissions thématiques du Parc**

Rapporteur E. AUBERT

Suite aux élections municipales les nouvelles commissions se mettent en place et Madame le Maire doit indiquer aux instances du Parc, la liste des élus de la commune désignés pour la représenter au sein des différentes commissions.

Vu les demandes présentées,

Le Conseil Municipal désigne à l'**unanimité** :

- Agriculture Forêt : présidé par Jean-Pierre DE WINTER
  - Thierry MARNET
  - Aimeric D'ANNOVILLE
- Biodiversité et Environnement : présidé par Bernard GUEGUEN
  - Catherine LAPLAGNE
  - Marie-Christine BIHOREAU
  - Valérie LEMAITRE
- Communication et Animation : présidé par Guy POUPART
  - Sylvie LEGRAND
  - Cécile MALBEC
- Développement Economique et énergies renouvelables : présidé par Georges PASSET
  - Patrice GONZALEZ
  - Thierry MARNET
  - Quentin ABOUT
- Commission Education à l'environnement et au Territoire : présidée par Evelyne AUBERT
  - Véronique DEZ
- Architecture – Urbanisme
  - Jean-Luc ANTROPE
  - Bertille BONNAIN
  - Stéphane DJAADI

- Tourisme - Liaisons douces - Déplacements durables : présidé par S. POULON
  - Daniel DOUX
  - Jérôme BOUGEAULT
- Patrimoine - Tourisme : présidée par V. BOONE
  - Catherine MORLAND
  - Christian AMAURY
  - Dominique DARIO

## **VII – Désignation des délégués de la commune au sein des commissions de la C.C.H.V.C**

Rapporteur E. AUBERT

Suite aux élections municipales les nouvelles commissions se mettent en place et Madame le Maire doit indiquer aux instances de la C.C.H.V.C la liste des élus de la commune désignés pour la représenter au sein des différentes commissions.

Vu les demandes présentées,

Le Conseil Municipal désigne à l'**unanimité** :

- Aménagement Espace SCOT présidée par Agathe BECKER :
  - Jean-Luc ANTROPE
  - Stéphane DJAADI
- Social présidée par Evelyne AUBERT :
  - Véronique DEZ
  - Sylvie LEGRAND
- Très Haut Débit présidée par Anne HERY LE PALLEC :
  - Jérôme BOUGEAULT
  - Thierry MARNET
  - Marc PAULET
- Coopération Intercommunale et Urbanisme présidée par Anne GRIGNON :
  - Thierry MARNET
  - Dominique DARIO
- Transport présidée par Jean-Pierre de WINTER :
  - Daniel DOUX
  - Patrice GONZALEZ
- Développement Economique présidée par Jacques FIDELLE :
  - Catherine MORLAND
  - Cécile MALBEC
  - Aimeric D'ANNOVILLE
  - Quentin ABOUT

- Environnement, Ordures Ménagères, Liaisons Douces présidée par Bernard GUEGUEN :
  - Catherine LAPLAGNE
  - Bernard CLAISSE
  - Marie-Christine BIHOREAU

## **VIII – Demande de prime AQUEX au titre de l’année 2013**

Rapporteur C. LAPLAGNE

Accord à l’**unanimité** pour demander à l’A.E.S.N. de bénéficier de la prime AQUEX pour les réseaux d’eaux usées de la commune. Cette prime est octroyée en fonction d’une grille spécifique prenant en compte les divers aménagements d’assainissement réalisés, les améliorations apportées etc...

Cette prime a été instaurée en 1997 et sera supprimée en 2015. Elle est dégressive d’année en année.

En 2013, la commune a touché 5 113 € et nous devrions toucher 20% de moins cette année.

## **IX – Participation financière cellule d’animation du P.N.R.**

Rapporteur C. LAPLAGNE

La commune étant adhérente au contrat de bassin il y a lieu, comme tous les ans, d’inscrire un montant de 260 € au budget pour la contribution 2014 au titre de la cellule d’animation

Vote à l’**unanimité**

## **X – Modification du règlement intérieur de l’aire d’accueil des Gens du Voyage**

Rapporteur B. CLAISSE

Proposition de modifier l’article 11 du règlement intérieur de l’aire d’accueil des gens du voyage portant sur les tarifs d’électricité et d’eau à compter du 1er septembre 2014, date de la réouverture.

Le règlement intérieur est ainsi modifié :

Le montant du prix du KWh d’électricité passe de 0,12 € à 0,14 €

Le montant du prix du m<sup>3</sup> d’eau passe de 3,20 € à 3,30 €

Vote à l’**unanimité**

## **XI – Demande de subvention au Conseil Général au titre de la sécurité aux abords des établissements scolaires et de ceux fréquentés par des jeunes**

Rapporteur B. CLAISSE

Une précédente délibération a été prise à la séance du conseil municipal du 13 mars dernier pour le même objet. Ce dossier portait sur des travaux d’abaissement de bordures de trottoir, de réfection du marquage, de pose de bandes podotactiles et de poteaux de sécurité sur les quatre passages piétons situés aux abords du groupe scolaire de Champmesnil.

Compte tenu que nous ne pouvons déposer qu’un seul dossier par an, il y a lieu d’annuler la précédente délibération afin de déposer un nouveau dossier pour permettre la réalisation d’un plateau surélevé de 15 mètres de longueur, franchissable par les bus articulés desservant le collège, rue du Maréchal Joffre au droit de l’accès Mairie.

Le cout des travaux est estimé à 15 300 € HT.

Proposition de solliciter le Conseil Général pour obtenir une subvention de 80 % du montant des travaux plafonné à 10 100 € HT soit 8 080 €.

Monsieur D’ANNOVILLE : Pourquoi n’est-il pas aux normes au départ ?

Monsieur CLAISSE : Il était aux normes mais ne l'est plus car les bus ont évolué et sont "doublés" c'est à dire à soufflet et ceux-ci touchent le sol quand ils arrivent dessus. Le trajet a été modifié, mais en attente d'une solution définitive. La société de transport SQYBUS ne veut absolument pas entériner le trajet actuel et la Mairie est donc dans l'obligation de modifier ce plateau. Les travaux consisteront à rallonger le passage surélevé existant, remonter les trottoirs et pour créer des bouches d'écoulement afin de prioriser la sécurité des enfants fréquentant le collège.

Monsieur DJAADI : Quelle est la ligne de bus concernée?

Monsieur DOUX : la ligne concernée est la 402 qui dessert le collège Ste Thérèse

Adopté à l'unanimité

## **XII – Création d'emploi – Adjoint Technique de 2ème classe**

Rapporteur E. AUBERT

L'un de nos agents a fait l'objet d'une procédure pénale suite à l'obtention frauduleuse d'un diplôme lui donnant accès à un concours de la filière police municipale.

Il convient désormais que cet agent soit reclassé dans son cadre d'emploi d'origine.

Pour ce faire nous devons créer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur DANNOVILLE demande pourquoi les diplômes ne sont pas vérifiés lors de l'embauche.

Madame AUBERT indique que bien entendu tous les contrôles sont effectués. La fraude en question s'est déroulée lors d'une démarche personnelle de l'agent.

Monsieur ABOUT demande pourquoi il n'est pas possible de se séparer de cette personne, qui est en arrêt maladie longue durée, qui a falsifié ses diplômes, et qui de fait à fait l'objet d'une procédure pénale.

Madame AUBERT : Nous ne pouvons malheureusement pas nous séparer de cette personne malgré une assistance juridique. Cet agent est en congé de longue maladie. Le code du travail d'une entité communale diffère de celui des entreprises.

La commune est remboursée d'une partie de son salaire par notre assurance.

Vote à la **majorité** : 23 Pour - 4 abstentions (A. D'ANNOVILLE – V. LEMAITRE – M. PAULET – B. BONNAIN)

## **XIII – Admission en non-valeur**

Rapporteur D. DOUX

Un certain nombre de titres dont le montant à payer est minime ne fait pas l'objet de poursuites de la part de la Trésorerie (rapport entre les frais engagés et la modestie de la somme à recouvrer)

Le Trésorier assignataire peut proposer au Maire l'admission en non-valeur des titres considérés.

S'agissant de titres émis sur un exercice antérieur, les montants correspondants doivent apparaître en charges sur l'exercice en cours.

Cette action doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal

Adopté à l'unanimité

## **XIV – Participation au titre de la P.V.R. – P.C. SCCV Le Mesnil- Charles de Gaulle**

Rapporteur E. AUBERT

Les lois du 12/12/2000 et du 02/07/2003 ont instauré un nouveau mode de financement des équipements publics nécessaires aux constructions nouvelles dénommé « participation pour voiries et réseaux (P.V.R.) ».

Cette participation permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrains souhaitant construire une contribution correspondant à tout ou partie du coût de réalisation ou d'adaptation des voies, des réseaux d'eau potable, d'assainissement ou d'électricité.

Par délibération en date du 30 septembre 2010 la commune a instauré la P.V.R. sur l'ensemble du territoire communal afin d'éviter de supporter seule la charge financière de ces équipements,

Un Permis de construire est en cours d'instruction sur un terrain situé 9-13 av Charles de Gaulle.

La desserte des réseaux existants pouvant s'avérer insuffisant, Il y a lieu de prendre une délibération afin de faire supporter au pétitionnaire la totalité des frais induits.

Madame BONNAIN : De quel permis de construire s'agit-il ?

Madame AUBERT : Du permis de construire déposé par la société NACARAT, aménageur qui a été choisi par la commune. Avenue Charles de Gaulle. Permis de construire déposé pour 34 logements dont 11 sociaux.

Madame BONNAIN : Quel est le montant de PVR espéré ? Quel montant de Taxe d'Aménagement ?

Madame AUBERT : Le taux est de 5 % sur toute la commune.

Madame BONNAIN : Il ne faut pas confondre la PVR et la TA, je pense que vous parlez, dans ce contexte, de la TA. Pour la PVR, on sait d'avance le montant que la commune va toucher. En général, il est plus avantageux pour la commune d'utiliser la TA que la PVR.

Madame AUBERT: Il faut cette délibération pour faire appliquer la PVR. Les pièces complémentaires du permis de construire sont arrivées aujourd'hui. Il y a six mois d'instruction.

Madame BONNAIN: Il est important de voir la fiscalité de la commune dans son ensemble.

Madame AUBERT: Je prends bonne note de vos conseils. Nous en reparlerons si vous le voulez bien.

Monsieur D'ANNOVILLE : Est-il urgent de prendre une décision maintenant ? Pouvons-nous attendre 3 semaines ?

Madame AUBERT : **Accord pour reporter cette délibération au prochain conseil municipal.**

#### Autres questions :

Madame BONNAIN : où en est la réflexion sur la fiscalité de l'urbanisme après le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ?

Madame AUBERT : Nous sommes en cours d'étude. Nous délibérerons avant le mois d'octobre.

Madame BONNAIN : Un travail prospectif a-t-il été fait pour estimer les équipements nécessaires pour les futures populations ?

Madame AUBERT : Oui, en janvier/février 2013, le diagnostic a été communiqué à un bureau d'études mandaté par le Conseil Général dans le cadre du projet Sully.

## **XV et XVI - Modification des grilles tarifaires pour la restauration scolaire et l'étude dirigée pour la rentrée 2014/2015**

Rapporteur V. DEZ

Un nouveau marché de restauration scolaire a été signé en janvier 2014. Au regard des formules de révision des prix appliquées sur ce service et de l'examen des équilibres financiers des 6 derniers mois, il apparaît nécessaire d'augmenter le montant des participations familiales de 0.15 € pour la restauration et de 0.10 € pour l'étude.

**Adopté à l'unanimité**

## **XVII – Questions diverses :**

### **1) Information sur le règlement intérieur du conseil municipal**

Rapporteur E. AUBERT

Le règlement intérieur doit être adopté dans les six mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal. Il sera adressé à tous les membres de l'assemblée pour être soumis à l'approbation d'un prochain conseil. Une réunion avec les chefs de files sera organisée pour prise en compte des remarques éventuelles.

### **2) Information sur l'achat de la parcelle 68, avenue Emile Fontanier**

Rapporteur E. AUBERT

Nous avons l'accord des vendeurs pour acheter le bien à 350 000 € - Estimation des domaines avec une marge de 10% de négociation. Pour ce faire, un emprunt sera contracté pour nous permettre d'acheter ce bien et porté au Budget Supplémentaire qui sera soumis à l'assemblée au prochain conseil car il avait été prévu de l'acheter et de le revendre la même année mais ce n'est pas possible.

### **3) Information sur les rythmes scolaires**

#### Rapporteur Mme DEZ

Après un rappel des différents décrets et des étapes suivies depuis janvier 2013, Madame DEZ indique qu'un courrier proposant 4 solutions a été distribué aux parents par le biais des cahiers des élèves. Ces 4 variantes ont été soumises aux conseils d'école. Madame DEZ indique les résultats des votes.

C'est la 4<sup>ème</sup> solution qui est choisie à la majorité, soit l'aménagement des horaires 8h30-11h30 tous les matins et 13h45-16h les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Elle indique qu'il s'agit d'une année transitoire afin d'observer la pérennité de la loi et de mettre en place une vraie organisation. Une réunion publique se tiendra le 11 juin pour informer les parents et recueillir leurs avis.

Madame MICHONDARD indique que son groupe a proposé la 4ème solution, valable dès le 1er décret et qu'il ne fallait pas attendre le deuxième.

Madame AUBERT : Cette solution avait dès le départ été présentée aux parents d'élèves avec le même succès que celui que vous avez rencontré lors de la réunion partenariale du 20 mai !

Nous avons donc travaillé sur un PEDT tel que souhaité par nos partenaires, mais nous savons aujourd'hui qu'il est impossible à mettre en place pour le 2 septembre, pour des problèmes de recrutement et d'utilisation des locaux.

Madame MICHONDARD : Les ATSEM ont-elles été concertées ?

Madame AUBERT : Non, ça ne change pas leurs horaires de travail.

### **4) Information sur les garanties d'emprunts 3F**

#### Rapporteur E. AUBERT

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a été saisie par le bailleur social 3F d'une demande de courrier de principe sur l'accord de garantie d'emprunt à hauteur de 1 623 K€.

### **5) Information sur l'évolution du budget primitif 2014 sections investissement et fonctionnement**

#### Rapporteur D. DOUX

Lors de la préparation du budget primitif 2014, il a été décidé de ne pas procéder à une augmentation du taux des impôts locaux et de ne pas faire appel à l'emprunt.

Cette décision s'est traduite par un budget d'investissement très contraint. La commission des finances tenue le 13 mai dernier propose de l'adapter par une décision modificative portant sur :

- le financement de l'acquisition immobilière du 68 rue Fontanier
- L'acquisition d'une balayeuse
- Le financement de la part annuelle des aménagements de voirie pour les P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite)
- L'acquisition d'un complément de matériel informatique

Dans la mesure où la capacité de désendettement de la commune le permet, il peut être envisagé de financer ce volet d'investissement par un emprunt de 600 000 €.

Cette décision modificative sera présentée en délibération lors du Conseil municipal du 26 juin prochain.

Monsieur PAULET : L'article 6531 (indemnités des élus) du budget primitif inscrit un montant de 90 K€. Ce qui a été voté (sans notre accord) le 17/04 porte ce montant à 105 K€. Quand le réajustement sera-t-il discuté ?

Monsieur DOUX : L'indemnité des élus est comptabilisée sur la base de trois articles :

- 6531 pour l'indemnité proprement dite
- 6533 pour les cotisations retraites
- 6534 pour les cotisations Sécurité Sociale

Le budget primitif, prévoit, pour ces trois articles, un montant de 102 500 €.

Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2014, il a été comptabilisé à ce titre 36 491,73 €.

Pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2014, le prévisionnel s'élève à 68 360,69 €

Le montant total prévisionnel est donc de 104 852,42 € et les 2 352 € du différentiel pourront être compensés au sein du chapitre 65.



## **6) Information sur la vidéo-protection**

### Rapporteur D. DOUX

Après une première phase mise en service en juin 2012, il a été proposé à la Préfecture, en mai 2013, une extension du système pour 5 sites :

- à l'intersection des rues Raymond Berrurier et du Général Leclerc
- sur skate parc
- sur parking de Carrefour City
- à déchetterie
- à l'entrée du parc de la mairie

Cette proposition a fait l'objet d'un accord du Préfet en date du 14 avril dernier et à la suite de cet accord, notre demande de subvention a été transmise à la Mission pour le développement de la vidéo protection le 2 mai dernier. Elle sera examinée fin juin.

Une commission municipale sur la sécurité aura lieu le 10 juin et une réflexion sur une éventuelle 3<sup>ème</sup> phase sera à l'ordre du jour.

Un débat s'instaure entre Monsieur D'ANNOVILLE et Monsieur DOUX au sujet du bon fonctionnement du système (non retranscrit dans son entier pour des raisons de confidentialité).

Monsieur ABOUT demande des précisions sur l'installation au niveau du CLC. Monsieur DOUX lui indique que la question a été réglée.

Monsieur MARNET précise que la société de maintenance intervient le lendemain et que le problème soulevé par Monsieur D'ANNOVILLE sera traité.

## **7) Questions posées par Dynamique 2014 :**

### Projet du foyer Sully

Madame AUBERT indique qu'un Comité de Pilotage avec le Sous-Préfet, la SEM, le Conseil Général est prévu début juillet.

Madame BONNAIN : Une étude environnementale est-elle en cours ?

Madame AUBERT lui indique que oui.

### Question sur la S12 :

Madame AUBERT indique qu'il n'y a aucun contentieux avec les Nouveaux Constructeurs. Dans le passé, la commune a été amenée à consulter un conseil juridique. A ce jour, dans le plan de Parc, cette emprise est considérée en aménagement paysager.

Par un courrier du 19 mars 2014, les Nouveaux Constructeurs indiquent leur accord pour vendre ces parcelles selon le prix des domaines estimé à 340 000 €.

### Intercommunalité :

Sujet majeur. Il convient de laisser aux journaux la responsabilité de leurs écrits en ce domaine. A ce jour, la CCHVC n'a pas d'obligation légale à rejoindre une intercommunalité de 200 000 habitants. La CASQY atteindra ce chiffre sans problème sans les communes de la Vallée de Chevreuse. Mais il faut avoir conscience qu'il y a 3 scénarii, à court, moyen et long terme.

Mme Le Maire a indiqué à Monsieur le Préfet lors d'une rencontre que Le Mesnil Saint Denis, depuis les années 1970 a, par délibérations successives, exprimé son refus d'intégrer la ville nouvelle.

Il est essentiel de travailler au sein de la CCHVC sur un projet de territoire.

### Question sur " Le Village" :

Madame BONNAIN : Avez-vous des éléments sur les sondages de sol ?

Mme Le Maire précise que la Mairie les a bien reçus. Ils ont été envoyés hier à l'Inspection des Carrières.

Monsieur D'ANNOVILLE : je suis très sceptique et inquiet quant à l'organisme choisi. Ce promoteur semble être menteur.

Monsieur ABOUT : des arbres fruitiers ont disparu à cause des travaux.

Madame LAPLAGNE : j'étais sur place lundi matin avec le directeur des Services Techniques pour voir les arbres qui pouvaient être sauvés...1 poirier, 1 merisier.

Question sur la piscine :

La réouverture en mars répondait à notre engagement en matière d'enseignement de la natation pour les établissements scolaires.

Les travaux ont été terminés à temps. Comme lors de chaque chantier, des réserves ont été émises et sont levées au fil de leur résolution.

En sus de quelques points mineurs, restent à régler :

- le problème de béton ciré dans l'entrée. Cet été un sol souple sera posé.

- le problème d'écoulement du pédiluve côté "femmes" doit être réglé prochainement, mais il faut fermer l'installation entre 2 et 4 jours.

- le problème de bruit des extracteurs est cours d'analyse et de résolution.

Monsieur ABOUT : le problème de téléphonie a-t-il été résolu ?

Mme Le Maire, toujours pas à ce jour, compte tenu des problèmes avec Orange.

Monsieur ABOUT : quel moyen est mis en œuvre ?

Mme Le Maire : le téléphone portable et le fixe du gymnase.

Mme MICHONDARD : surprise que 2 plateaux bars soient installés à l'entrée.

Mme Le Maire : pour que les visiteurs puissent poser leurs affaires, et elle la rassure il n'y aura pas de distributeur de boisson et autres confiseries.

**Séance levée à 23h20**